



Conseil supérieur de l'éducation du 21 mars 2018

Présentation des textes sur le baccalauréat

Compte-rendu

Les organisations syndicales de l'interfédérale nationale ont réaffirmé leurs revendications

► **Appel interfédéral national FERC CGT, FNEC FP-FO, FSU, SUD, SUNDEP, UNEF, UNL, SGL, Solidaires étudiant-e-s, FIDL, UNL, ASES, SLU : « Tous et toutes en grève le 22 mars »** - Au nom des organisations de l'interfédérale représentées au CSE, l'appel interfédéral national a été lu comme déclaration intersyndicale commune. Les revendications ont ainsi été réaffirmées et notamment, compte-tenu de l'ordre du jour du CSE, « *le retrait des projets de réforme du baccalauréat et du lycée* ». C'est pourquoi aucune organisation syndicale de l'interfédérale n'a présenté d'amendements. A l'inverse, SNALC, CFDT, UNSA et CFE-CGC ont présenté plus de 100 amendements...

► **Vœu intersyndical présenté par FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT Educ'action et SUD Education** - Un vœu commun a été présenté au CSE : *"Les membres du conseil supérieur de l'éducation demandent que les textes concernant le baccalauréat soient retirés de l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2018."* - **49 voix pour, 21 voix contre (SNALC, UNSA), 1 abstention**

Le ministère a choisi du passage en force en soumettant les textes au vote.

Il a en outre amendé les textes : le rattrapage sur deux épreuves orales parmi les épreuves terminales, le coefficient de l'épreuve de philosophie au baccalauréat technologique est réduit à 4 au profit de l'oral terminal (coefficient 14). Il confirme que le grand oral se fera sur la base d'un projet adossé aux deux enseignements de spécialité en terminale. D'autres modifications sont apportées, mais le fond des textes sont maintenus et réaffirmés : liquidation du baccalauréat, autonomie des établissements, charge de travail démultipliée pour les personnels, menaces sur les heures, les postes.

Votes sur les projets de décret et d'arrêtés : le vote contre est majoritaire

Nos revendications demeurent

FO a voté contre tous les textes soumis au vote. Dans son explication de vote, FO a réaffirmé son exigence de retrait de la réforme du baccalauréat et du lycée – avec l'interfédérale nationale. Nous avons rappelé que nous n'étions pas dans une logique d'amendements (FO a voté Contre ou a refusé de voter sur tous les amendements). Nous avons réaffirmé que nous n'acceptons aucune remise en cause des droits et garanties collectives : ni remise en cause du baccalauréat comme diplôme national aux épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes ; ni remise en cause des statuts ; ni loi Travail, ni ordonnances Macron ; ce que les fonctionnaires, les salariés, réaffirmeront le 22 mars par la grève et les manifestations à l'appel de leurs organisations syndicales.

Votes sur le projet de décret modifiant le code de l'éducation

19 pour - UNSA, SNALC
40 contre - FO,CGT,FSU,Solidaires,UNEF,SGL + CFE-CGC et CFDT
11 abstentions - FCPE

Projet d'arrêté sur le contrôle continu	11 pour (SNALC) 48 contre (FO,CGT,FSU,Solidaires,UNEF,SGL + CFDT et UNSA) 9 abstentions
Projet d'arrêté sur les épreuves anticipées	34 pour (SNALC, CFDT, UNSA) 31 contre (FO,CGT,FSU,Solidaires,UNEF,SGL) 3 abstentions
Projet d'arrêté sur les épreuves du baccalauréat général	17 pour (SNALC, UNSA) 41 contre (FO,CGT,FSU,Solidaires,UNEF,SGL + CFDT) 8 abstentions
Projet d'arrêté sur les épreuves du baccalauréat technologique	8 Pour (SNALC) 46 contre (FO,CGT,FSU,Solidaires,UNEF,SGL + CFDT) 9 abstentions